

Marie-Françoise Chavanne (IA IPR honoraire- Ex Doyenne des IA IPR de Versailles)

Intervention à l'Université de Nanterre, sur la connaissance du métier, le 9 septembre 2015

Etre enseignant aujourd'hui et transmettre les valeurs de la république.

L'an passé, en octobre, j'intervenais sur ce même sujet, dans ce même lieu auprès des étudiants de master¹. Puis il y a eu les événements de janvier, le choc, l'émotion et un puissant réveil solidaire. Mais des propos inquiétants ont montré des fissures dans l'adhésion collective. Les jeunes et l'école publique, points de fixation d'une société frileuse et inquiète, ont aussitôt été accusés de ne plus partager les valeurs de la république.

Si chaque fois que l'on touche à l'école et aux jeunes qui lui sont confiés je me révolte, au nom du respect que méritent les enseignants et de la dignité de l'école publique, laïque et gratuite, les questions sur l'éducation et l'instruction me troublent cependant. Aurions-nous omis, convaincus que c'était acquis, d'enseigner, d'éduquer, de porter les valeurs?

Il s'agit aujourd'hui de démontrer que l'enseignement et l'instruction favorisent la construction de valeurs, que l'école lutte contre l'ignorance, ce terreau des idéologies, contre les préjugés et la propagande, que l'intelligence, la culture et les qualités humaines élèvent une digue contre la barbarie.

En octobre dernier, j'avais demandé à vos collègues de citer les valeurs de la France : Liberté, Egalité ... puis un silence et furtivement, une voix a suggéré « Et la Fraternité... ? ». Pourquoi ce doute? Pourquoi cette éclipse récurrente du mot fraternité dans des énoncés qui se veulent intelligents: « liberté égalité et....quelque chose qui rime... ». (Mixité, homoparentalité, fiscalité...). Liberté et égalité seraient-elles aujourd'hui des valeurs tellement égocentrées que la fraternité, par son altruisme, perturberait ? Dans son « *Plaidoyer pour la fraternité* »* Abdennour Bidar propose de renverser l'ordre de notre devise « *Fraternité, liberté et égalité* » car, dit-il, « *elle seule peut empêcher la liberté de basculer dans l'individualisme... et l'égalité de basculer dans l'affrontement...* ». Je vous en recommande vivement la lecture.

Vous avez choisi d'être enseignant, un métier où l'humain, le professionnel et le citoyen sont inséparables. J'aimerais en partager avec vous les enjeux pour qu'en classe, chacun de vos gestes, de vos propos témoignent des valeurs que nous défendons. J'aimerais vous inviter à repenser certaines idées reçues sur vos missions pour vous offrir l'occasion d'investir votre métier avec la conscience de votre responsabilité.

Nous avons trois chantiers à mener de front

- Connaître les missions et les responsabilités de l'institution définies par la Loi pour garantir le droit à l'éducation et à l'instruction des enfants.
- S'interroger sans relâche sur tous les actes et les gestes professionnels au regard du droit et des valeurs.
- Comprendre en quoi et comment tous les enseignements, par leurs contenus et leurs pratiques contribuent à forger les valeurs humaines.

Le droit de l'enfant à l'éducation et à l'instruction

La Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 introduit le concept novateur de « l'intérêt supérieur de l'enfant » le consacrant ainsi comme « sujet de droit ».

Il m'est toujours agréable de rappeler que l'éducation n'est pas un devoir pour l'enfant mais un droit, et un devoir pour l'état ! « *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation et à la culture; l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État* ». Treizième alinéa du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 confirmé par celui de la Constitution du 4 octobre 1958.

Pour répondre à ce devoir de l'Etat, inscrit dans la Constitution, les lois sur l'éducation en rappellent toujours les enjeux, les principes, les grandes orientations.

Quelques extraits du Code de l'éducation, pour éclairer ce droit :

« L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction... ».

*« Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de **faire partager aux élèves les valeurs de la République**. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des dignités des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité » ...*

« Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs ». **Article L. 111-1** Modifié par la [LOI n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 2](#)

« Tout enfant a droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à son éducation ».

*« La formation scolaire favorise l'épanouissement de l'enfant, lui permet d'acquérir une culture, le prépare à la vie professionnelle **et à l'exercice de ses responsabilités d'homme et de citoyen**... Elle développe les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté dans la société contemporaine de l'information et de la communication...».*

*« Pour favoriser l'**égalité des chances**, des dispositions appropriées rendent possible l'accès de chacun, en fonction de ses aptitudes et de ses besoins particuliers, aux différents types ou niveaux de la formation scolaire ».* **Article L111-2** modifié par la [LOI n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 4](#)

L'Etat précise les objectifs et les missions de l'enseignement en termes de **compétences à garantir** à chacun : « *La scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un **socle commun** de connaissances, de compétences et de culture, auquel contribue l'ensemble des enseignements dispensés au cours de la scolarité* ». Le socle doit permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et préparer à l'exercice de la citoyenneté ». **Article L122-1-1** Modifié par la [LOI n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 13](#)

L'ensemble de la communauté éducative est engagée dans ce contrat moral de l'Etat et en répond. Si dans chaque école publique sont inscrites les valeurs de la République, affichées Marianne et sa devise républicaine, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et la Charte sur la Laïcité, mis en place l'enseignement moral et civique, il reste que le respect de ces valeurs et de ces droits s'impose à l'institution autant qu'à l'ensemble des acteurs, à tout instant, dans l'établissement comme dans chaque classe. Faut-il rappeler que l'établissement, la classe sont des espaces où s'exerce la Loi, pas seulement comme le pensent les élèves par un ensemble d'interdits, mais bien comme un lieu qui garantit à chacun le respect, l'égalité, la dignité, la neutralité, protège la liberté de conscience, lutte contre les discriminations, les injustices et les inégalités.

Porter et respecter les valeurs dans chaque geste professionnel

Comment porter ces valeurs pour les faire partager? Comment éviter d'en galvauder le sens? Comment en irriguer son enseignement, sa posture professionnelle, à travers sa pratique, dans son rapport aux parents, dans tous ces menus actes quotidiens des métiers de l'éducation et de l'enseignement?

Comment favoriser auprès des élèves la construction au quotidien et sur la durée des valeurs, à travers les actes, les attitudes, les propos échangés, pensés et questionnés?

Par exemple, demandez-vous chaque jour en tant qu'adulte « référent éthique »**, comment vous garantissez l'égalité des chances de chacun; comment votre attention, votre accompagnement face aux difficultés de certains luttent contre les déterminismes sociaux et culturels, les discriminations et les injustices. Sans doute l'égalité des chances impose-t-elle aussi de reconnaître, développer, valoriser sans préjugés le potentiel, les qualités de chacun, de soutenir avec ambition les rêves et les réussites de tous, même les plus fragiles.

Si la « bienveillance », terme réaffirmé et déjà galvaudé, est le socle des relations à autrui (respect, dignité, écoute, accompagnement) je doute qu'un seul enseignant se dise malveillant à l'égard des élèves. Cependant entre bienveillance et malveillance existe un immense espace d'indifférence. Pour se donner les moyens de la bienveillance, pensez que les petits gestes professionnels sont aussi humains: accueillir les élèves, les nommer, les connaître autant que les reconnaître, les évaluer en soulignant leur travail, leur contribution, leur manière de chercher des solutions; les écouter et leur donner la parole, s'intéresser à leurs propos même si la formulation est maladroite, veiller à une répartition équitable de la parole et à un mode d'échange qui facilite l'expression d'une pensée et pas seulement une « réponse conforme » à une question fermée...

La bienveillance au quotidien c'est aussi lutter contre toute forme d'exclusion, ne pas exiger des élèves ce qui peut les mettre en difficultés face aux autres. La dignité et le respect d'autrui vous imposent de refuser la dérision et l'humour à l'encontre des élèves, d'être attentifs aux signes de souffrance. Je vous rappelle que c'est un devoir de tout adulte, citoyen, fonctionnaire de veiller aux signes de danger (maltraitance, harcèlement...) et de les signaler. (article 375 du code civil; article 434-3 du code pénal; article 40 du code de procédure pénale). Je vous rappelle aussi votre devoir de discrétion et de confidentialité face aux informations connues sur l'enfant et sa famille ainsi que votre devoir de réserve.

Pour l'apprentissage du vivre ensemble, de l'autonomie, de la responsabilité, du respect pensez à vérifier que vos règles de fonctionnement et les interdits en classe n'outrepassent pas le règlement intérieur de l'établissement, respectent les valeurs et les droits des enfants et instaurent une conscience collective des devoirs de tous.

La compréhension des liens entre droits et devoirs est une acquisition complexe et la classe sera le théâtre de nombreuses résistances. Garantir le respect de chacun vous impose de veiller et de réagir avec professionnalisme aux propos racistes, sexistes, xénophobes... portant atteinte à la dignité de l'autre, exhortant à la haine, à la violence. Faire accéder aux nuances et au sens même de la liberté d'expression exige un travail de réflexion, de questionnement épaulé par le droit, dans un climat de confiance bien établi. Si la neutralité de l'enseignant (ni propagande, ni prosélytisme...) est une obligation, c'est aussi un atout face à l'expression parfois intempestive de certaines opinions ou de croyances qu'il vous faudra aborder pour en faire saisir la portée et les limites.

Education et instruction sont intimement liées

A l'école et dans son environnement l'élève est en permanence confronté à des « valeurs » qui se construisent autant à travers son éducation qu'au contact de relations, d'opinions, de croyances, de soumissions, de propagande. Ces valeurs personnelles lui servent de repères, de signes d'appartenance, de liens solidaires et éclairent la nature de ses propos et de ses actes. Les jeunes, enfants et adolescents, se trouvent de ce fait souvent confrontés à des conflits de valeurs qu'ils ne peuvent résoudre qu'en s'appuyant sur leur expérience, des messages reçus, le risque estimé (se conformer, se croire protégé).

L'éducation et l'instruction conduites à l'école doivent les aider à résoudre ces conflits, à faire des choix qui les protègent en droit, les aident à se construire, à résister aux pressions, à s'affirmer. Sans doute faut-il rappeler ici les interactions permanentes entre les connaissances et les attitudes, à condition de voir dans les attitudes non des comportements adaptés mais bien des attitudes intellectuelles (résolution de problème, recherche, questionnement, curiosité...) face à l'apprentissage.

Dans tous les champs disciplinaires, les contenus, les références, les savoirs et les pratiques pédagogiques contribuent à cette compréhension et à cette construction de soi, du rapport à l'autre et du rapport au monde. Quelle que soit votre discipline, ou votre domaine de prédilection, pensez au rôle des sciences humaines, de l'ouverture culturelle, des connaissances scientifiques actualisées et des démarches expérimentales, des pratiques physiques et de toutes les pratiques expressives, de l'apprentissage d'une langue étrangère, et même si ce n'est pas compris aujourd'hui, au rôle des langues anciennes comme origine des mots, comme racines de la pensée... Et comme il est plus facile de réfléchir aux dommages sur l'intelligence ou sur les rapports aux autres causés par le manque d'instruction, par des contenus erronés, intentionnellement fallacieux ou censurés, permettez-moi de vous citer quelques exemples: Dans le cadre d'un contrôle de l'instruction donnée par la famille, voulue par un père pour faire de son fils de 13 ans un footballeur de haut niveau, nous constatons que ce jeune ne sait ni lire ni écrire. Le papa nous interpelle en nous demandant à quoi sert notre Ulysse et notre Hugo ! Et si, par-delà la lutte contre l'ignorance, la quête de figures héroïques, le partage de valeurs et l'accès à une pensée symbolique aidaient à grandir... J'ai relevé dans des écoles

« hors contrat » des privations de connaissances (feuilles sur la reproduction collées dans les manuels de SVT), des propos tendancieux (« Pétain a sauvé la France, des ingrats ont fui en Angleterre »), des lacunes inquiétantes comme l'absence de préhistoire dans des frises chronologiques, de simples allusions à la géographie, la privation de démarches expérimentales et des lacunes scientifiques, la privation de formes d'expression orale, littéraire, artistique, corporelle, l'absence de pratique artistique et de culture... En éradiquant toute chance de s'instruire, ces manques ne peuvent que faciliter l'adhésion à des idéologies en étouffant simplement toute réflexion, toute ouverture intellectuelle. Sans tomber dans ces caricatures dramatiques, les attitudes à développer chez les élèves et les compétences nécessaires à l'acquisition d'outils pour penser, se questionner, établir des relations entre les connaissances, aborder systématiquement le sens des savoirs et leur portée symbolique, métaphorique, développer l'esprit critique requiert du temps, des expériences multiples, des tissages de savoirs.

L'instruction et l'éducation devraient aider les élèves à résister aux idées reçues, à douter, à mettre à l'épreuve les opinions communes, à développer leur esprit critique, à différencier les savoirs des croyances et des opinions, à se questionner, à réfléchir pour exercer leur jugement.

Enfin je vous invite à combattre les failles et les défauts de notre enseignement, les clichés sur la performance, les courbes de Gausse, le pourcentage d'échecs, les croyances sur la réussite, la cécité face aux talents, l'angoisse de l'erreur... en vous interrogeant sur les hypertrophies en matière d'apprentissage et les négligences en matière de compétences.

Il vous faut penser à restaurer par l'éducation des aspects humains indissociables des valeurs à défendre et à partager, comme la sensibilité, l'émotion, l'empathie, la créativité, l'intuition, l'humour, la curiosité, pour rendre les enfants et les jeunes aptes à concevoir l'altérité, à s'écouter, à ressentir, à accepter la singularité et la différence. Ce sont des facultés qui, si elles peuvent se construire, ne se décrètent pas. Elles sont en revanche faciles à étouffer et à renier. C'est certainement le pan éducatif le plus malmené ces dernières années et les conséquences sont sans surprise.

N'hésitez pas à favoriser le travail coopératif, le travail en groupe comme vecteurs de solidarité et de fraternité. Je vous laisse réfléchir à cette mise en jachère d'un vaste champ éducatif en espérant que vous saurez le cultiver.

En conclusion:

Il m'arrive souvent de répéter aux correcteurs d'examen que la notation est **un acte politique** au regard des grands enjeux de l'école. Nous avons un devoir moral à l'égard des élèves qui nous sont confiés pour être élevés, pour accéder au plus haut niveau de leurs ambitions sans se heurter en permanence aux déterminismes, aux inégalités, aux hiérarchies des savoirs et des compétences.

Je vais vous offrir un court extrait d'un texte de 1887(!) pour souligner combien l'éducation a toujours eu l'ambition de contribuer à élever chaque enfant, singulièrement.

Dans une circulaire du 31 août 1887, modifiant l'arrêté du 27 juillet 1882, était instauré un cahier spécial de devoirs mensuels. En guise de recommandations, des mots adressés à l'enfant :

« Enfant ! Ce cahier vous est remis pour être le compagnon et le témoin de vos études durant tout le temps que vous passerez à l'école... Tous les mois environ vous y remplirez quelques pages seulement, vous y écrirez le devoir que l'on vous aura donné à faire ... ce devoir, vous le ferez de votre mieux, en classe, sans vous faire aider de personne... »

Ces devoirs mensuels ainsi réunis ne formeront ensemble qu'un bien petit volume. Cependant ils seront en quelque sorte le résumé de toute votre enfance...

Enfant ! Faites en sorte de pouvoir un jour regarder cet abrégé de votre vie scolaire sans avoir à en rougir ! Il n'est pas indispensable pour cela que vous soyez un des premiers élèves de votre classe ; ce cahier n'a pas pour but de vous comparer avec vos camarades, mais de vous comparer successivement vous-même avec vous-même ».

Etre enseignant ou personnel d'éducation, c'est avoir de l'ambition pour tous, c'est accorder de l'attention à chacun, être capable de repérer les acquis, les talents, les goûts, les qualités pour lever les obstacles.

Etre enseignant c'est avoir de l'audace, du courage, de l'élégance, de la générosité et une belle ouverture aux autres.

Etre enseignant c'est aussi avoir de l'humilité, de la tendresse, du respect pour ses élèves parce que l'acte pédagogique est complexe, indirect et révélateur, les acquisitions parfois infimes et lentes...

Les réussites, même les plus modestes, ont la saveur et la démesure de grandes victoires pour l'enfant et pour tout enseignant, s'il sait les reconnaître.

Je vous souhaite à tous d'éprouver bientôt cette fierté, d'être au sein de votre fonction un des acteurs de la réussite sociale et humaine des enfants dont vous répondrez, de manière collective certes mais aussi, pour chacun de vous, de manière personnelle.

* Abdennour BIDAR « *Plaidoyer pour la fraternité* » (Ed. Albin Michel, 2015)

** Charles MORACCHINI « *La mission éducatrice du professeur des écoles* » (Ed Nathan, 2014)